

## Distribution publique d'électricité

### Le SDEHG signe le nouveau contrat de concession 2018-2048

En présence de Monsieur Jean-François Colombet, Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et de Monsieur Alexis Gellé, représentant de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), le Président du SDEHG Pierre Izard a organisé, mardi 5 juin, la cérémonie de signature du nouveau contrat de concession pour la distribution et la fourniture au tarif réglementé de l'électricité.

Ce nouveau contrat, conclu sur 30 ans avec les concessionnaires Enedis et EDF, permettra de déployer une desserte électrique de qualité, inscrite dans la transition énergétique et porteuse de cohésion départementale. Le concessionnaire Enedis était représenté par Monsieur Matthieu Casaux, Directeur Régional et le concessionnaire EDF était quant à lui représenté par Christophe Durand, Directeur Collectivités Commerce Sud-Ouest.

Le contrat de concession adopté par le SDEHG est construit sur la base d'un accord-cadre négocié entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France urbaine, Enedis et EDF.

#### Le SDEHG, garant du service public de l'électricité

Le SDEHG organise le service public de distribution d'électricité pour toutes les communes de la Haute-Garonne, à l'exception de la ville de Toulouse et des 3 communes disposant d'une entreprise locale de distribution d'électricité (Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges). A cet effet, la gestion de ce service public est confiée à deux concessionnaires, Enedis pour la distribution et EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, dans le cadre d'un contrat de concession.



[De gauche à droite : Alexis Gellé, chef de service développement des réseaux d'énergie de la FNCCR, Christophe Durand, Directeur Collectivités EDF Commerce Sud Ouest, Jean-François Colombet, Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, Pierre Izard, Président du SDEHG, Matthieu Casaux, Directeur Régional Enedis]

#### La qualité de l'électricité en Haute-Garonne

Les usagers de la Haute-Garonne bénéficient aujourd'hui d'une bonne qualité d'électricité grâce aux investissements conjoints et coordonnés d'Enedis et du SDEHG sur le réseau de distribution d'électricité.

Ces investissements permettent de disposer d'un réseau plus fiable, moins sensible aux intempéries. Par conséquent, il y a moins de coupures d'électricité et de chutes de tension pour l'utilisateur. Le temps moyen de coupures sur le territoire du SDEHG est de seulement 52 minutes par an alors qu'il s'établit en moyenne à plus de 70 minutes sur le territoire national.

Au titre du nouveau cahier des charges de concession, Enedis s'est engagé à investir sur le réseau 90 millions d'euros pour la période quadriennale 2018-2021. De son côté, le SDEHG investit chaque année plus de 20 millions d'euros sur le réseau de distribution d'électricité. Ces investissements seront reconduits dans les années à venir pour maintenir et si possible améliorer la qualité de l'électricité sur notre territoire.

#### Pour la péréquation et la transition énergétique du territoire

Enedis, EDF et le SDEHG ont souhaité rénover le modèle de contrat de concession en y intégrant les enjeux de la transition énergétique. L'accroissement durable de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ainsi que le développement d'usages nouveaux de l'électricité dépendront, en grande partie, des réseaux publics de distribution. La transition énergétique confère ainsi à ces réseaux un rôle d'avenir.

Le contrat prévoit également l'établissement de programmes pluriannuels de travaux, de façon concertée entre le SDEHG et Enedis, afin de donner de la visibilité sur les investissements notamment pour les travaux de renouvellement.

#### La concession en chiffres

23 000 km de réseaux

460 000 usagers

8 000 installations de production d'électricité renouvelable raccordées au réseau

Pour consulter  
le contrat de concession

